



CNRS-INSERM
INRIA-IRD-INED
IRSTEA

L'action a payé :

La Direction du CNRS recule Elle renonce à réduire de 50 postes les promotions en CRHC pour 2019

La Direction du CNRS avait pris l'engagement d'alimenter le nouveau grade de la Hors classe par l'ouverture, à la promotion, de 250 postes de chargés de recherche hors classe (CRHC) pour chacune des campagnes 2017, 2018, et 2019. Revenant sur son engagement, elle a décidé de réajuster à la baisse le nombre de promotions en les réduisant à 200.

La mobilisation contre cette décision ne s'est pas fait attendre. La pétition lancée par l'intersyndicale de l'Enseignement supérieur et de la recherche a recueilli plus de 1000 signatures en moins d'une semaine. Ce succès a contraint le PDG du CNRS à revenir à 250 promotions de CRHC pour la campagne 2019.

Selon les données de la Direction des ressources humaines, au 31 décembre 2018, et en ne prenant en compte que la première campagne 2017, le CNRS compte 235 CRHC. Une dizaine de collègues promus CRHC en octobre 2017 seraient donc partis en retraite sur les 247 (et non 250) chargés de recherche promus CRHC en 2017. Ces départs en retraite ont libéré de la masse salariale pour les promotions suivantes. L'effectif de CRHC correspond à moins de 4% de l'effectif total des chargés de recherche.

Sur les trois premières campagnes, on peut escompter au mieux 12% de chargés de recherche dans la hors classe, c'est très insuffisant pour résorber les blocages de carrière des CRCN et pour assurer une carrière sur deux grades à tous les chargés de recherche.

Les chargés de recherche du CNRS en chiffres (données au 31 décembre 2018 hors campagnes de promotions 2018) :

6113 chargés de recherche au CNRS : 5878 chargés de recherche classe normale (CRCN) dont 37,7% de femmes et 235 CRHC dont 47,7% de femmes.

- 26,7% des CRCN sont au dernier échelon de leur grade avec une ancienneté moyenne dans le dernier échelon de 6,4 ans.
- Parmi les CRCN au dernier échelon de leur grade :
392 ont entre 55 et 59 ans avec une ancienneté moyenne à l'échelon terminal de 9 ans, 237 ont entre 60 et 64 ans avec une ancienneté moyenne à l'échelon terminal de 12,7 ans, 37 ont 65 ans et plus avec une ancienneté moyenne à l'échelon terminal de 16,3 ans.

Si la situation s'est améliorée pour de nombreux CRCN, notamment des femmes, elle est loin de satisfaire les 274 CRCN de plus de 60 ans, donc proches de la retraite, qui restent bloqués au 10^{ème} échelon de leur grade. A noter que le nombre de CRCN de plus de 65 ans a même augmenté en 2018 ! Espérons que ces collègues auront pu bénéficier d'une promotion en 2018, permettant d'améliorer leur pension grâce au gain de soixante points indiciaires lié à l'accès au premier chevron du grade de CRHC.

La Direction du CNRS annonçait à l'ouverture du grade de CRHC, un flux annuel de promotions pour le passage CRCN vers CRHC à hauteur du nombre de postes ouverts au concours de DR2. Or, selon les données de la DRH, 3989 chargés de recherche étaient promouvables en CRHC en 2018, soit 67,9% des CRCN, ce qui fait un taux de promus pour la campagne 2018 de seulement 6,3% des promouvables. Le SNTRS-CGT avait déjà lancé l'alerte lors de la transformation des grades du corps des chargés de recherche se traduisant par l'ouverture des deux grades CRCN et CRHC ; l'évolution des effectifs des chargés de recherche confirme notre crainte : si la masse salariale destinée aux mesures salariales des chargés de recherche n'augmente pas suffisamment pour atteindre l'objectif d'un déroulement de la carrière de tous les chargés de recherche sur au moins 2 grades, alors le dernier échelon du grade de CRCN sera un verrou dans la carrière des chargés de recherche.

Pour cette même raison, nous ne pouvons pas accepter les recommandations des groupes de travail nommés par le gouvernement pour préparer la loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Ces groupes préconisent de poursuivre le développement de la précarité et ne proposent aucune amélioration aux déroulés de carrière des fonctionnaires.

Tout au contraire, le SNTRS-CGT revendique de :

Débloquer les carrières des chargés de recherche en fin de grade. Le corps des CRHC doit être un grade de promotion pour tous les CRCN au dernier échelon du grade sauf avis contraire de la section d'évaluation, comme cela était pour le passage de CR2 à CR1, après 4 ans d'ancienneté. Pour cela, les effectifs de la Hors classe doivent représenter près de 20% des chargés de recherche.

Recruter jeune est la seule solution pour offrir une carrière attractive aux jeunes scientifiques. Recruter de plus en plus tard ne résout ni la précarité institutionnalisée, ni la pénurie de postes. Le recrutement direct en CRHC ne résoudra pas le problème du recrutement tardif, et, au contraire, il le favorisera. Le SNTRS-CGT propose que les deux tiers des recrutements de CRCN au CNRS se fassent dans les 3 ans après la thèse.

Le recul de la Direction du CNRS est un encouragement à poursuivre les luttes pour nos emplois, la défense de nos retraites. La casse sociale n'est pas une fatalité !

La journée d'actions de grève, de manifestations du 5 décembre contre la casse de nos systèmes de retraite doit constituer un tremplin pour les travailleurs de la recherche pour battre la politique de déréglementation, de casse du statut de fonctionnaire que le Ministère de la recherche et les Directions d'organisme veulent mettre en place avec la loi de Programmation de la recherche.

ADJOINTS TECHNIQUES
CHERCHEURS
DOCTORANTS
INGENIEURS
PRECAIRES
TECHNICIENS

Rejoignez le SNTRS-CGT :

suivre le lien <http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/spip.php?rubrique32>

SNTRS-CGT 7, rue Guy Môquet 94801 VILLEJUIF Tél. 0 49 58 35 85 - Mèl : sntrscgt@vjf.cnrs.fr web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>